SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 02

Séance du 11 FEVRIER 2013

DESSERTE EN GAZ DU BOURG DE BOSC ROGER SUR BUCHY

L'An deux mille treize, le 11 février à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents:

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, MAILLET, Mme FORTIN, LE GALLO, CHAUVET, GUERARD, CARON, L. VASSET, LEGRAND, Mme HOUZARD, BESSIERES, DODELIN, BARDEL, DELAMARE, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, VASSE, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, PARMENTIER, VATEY, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, J-M. CROCHEMORE, M. LOISEL, BASILLE, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, BLOND. LEPILEUR. CLEMENT-GRANDCOURT. DUCROCO. JOUAN, DELILLE. LESUEUR, Mme LORPHELIN, DEPREAUX. Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, LESELLIER, POISSANT, DA LAGE, S. VASSE, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER. SIMEON, PASQUIER, Mme LORPHELIN et PICARD.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. DEBRAY, Directeur des Collectivités Territoriales Préfecture,
- M. DESDEVISES, Responsable du BICL Préfecture,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET: DESSERTE EN GAZ DU BOURG DE BOSC ROGER SUR BUCHY

Monsieur le Président indique que le réseau de premier établissement déjà établi sur le bourg de Bosc-Roger-sur-Buchy ne peut être poursuivi vers le centre-bourg, faute de rentabilité immédiate :

- 696 ml d'extension,
- coût des travaux : 95 133 €,
- 29 prospects, 1 salle des fêtes et 1 cantine,
- participation demandée au SDE76 : 20 398 €.

Monsieur le Président indique que cet investissement sera partiellement couvert par la redevance que prodigue le contrat, évaluée à 1 000 €/an si le bourg est desservi ; soit une durée de retour sur investissement de vingt ans environ.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE de poursuivre l'aménagement du centre-bourg de Bosc-Roger-sur-Buchy et de prendre en charge 20 398 €, afin d'assurer la rentabilité de la desserte,
- AUTORISE le Président à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY

